DECRET Nº 2017/244 DU 24 MAI 2017

portant nomination de responsables à l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution :

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu la loi n° 2011/018 du 15 juillet 2011 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement :

Vu le décret n° 2012/436 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Education Physique ;

Vu le décret n° 2014/363 du 25 septembre 2014 portant création de l'Académie Nationale de Football ;

Vu le décret n° 2016/220 du 28 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de l'Académie Nationale de Football,

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après à l'Académie Nationale de Football (ANAFOOT) :

DIRECTION GENERALE

<u>Directeur Général</u>: Monsieur ENOW NGACHU Carl.

<u>Directeur Général Adjoint</u>: Monsieur MINDJEME Jules Eloy.

<u>Article 2</u>.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

OF CAMERO

YAOUNDE, le 2 4 MAI 2017

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

H RIYA